

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/02/2020

Dossier complet le :

18/02/2020

N° d'enregistrement :

2020-4557

1. Intitulé du projet

Création d'un stade de football de 4000 places assises environ à Cholet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ALTER PUBLIC agissant au nom et pour le compte de l'Agglomération du Choletais

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Michel BALLARINI, Directeur général

RCS / SIRET

5 2 8 8 4 8 1 5 3 0 0 0 2 9

Forme juridique

Société Publique Locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. alinéa a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'aires de stationnement d'une capacité de 550 places environ
44. alinéa d) Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagement associés.	Création d'un stade de football de 4000 places assises environ
39. relative à la surface de l'assiette foncière	Assiette foncière du projet de 5,2 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les terrains de l'assiette foncière considérée, d'une surface globale de 5,2 ha sont actuellement occupés par une friche agricole bordée de haies et de ronciers. Les terrains sont actuellement libres de toute construction.

Le projet prévoit la construction d'un stade de 4000 places environ avec tous les espaces et équipements nécessaires à l'homologation de la Ligue de Football Professionnelle (LFP).

La capacité du stade est répartie en deux tribunes disposées de part et d'autre de l'aire de jeu (côtés Ouest et Est).

La hauteur des tribunes avoisinera les 18m de haut. Dans chaque angle, un mât d'une hauteur de 35m permettra d'obtenir un niveau d'éclairage moyen minimum de 1 000 lux au niveau de l'aire de jeu.

4.2 Objectifs du projet

Le Stade Olympique Choletais (SOC) affiche l'ambition d'accéder à la Ligue 2 de Football Professionnel. Les bons résultats sportifs du club rendent aujourd'hui possible cette accession dans un futur proche.

En cas d'accession, le Stade Omnisports Jean Bouin où évolue actuellement le SOC, ne remplirait pas les prérequis imposés par la Ligue 2 ce qui obligerait le Club à délocaliser ces rencontres.

Le projet d'un nouveau stade sur le site de la Treille répond à ce qui est aujourd'hui une nécessité.

Les principaux objectifs fixés pour le nouveau stade sont les suivants :

- permettre le déroulement des matches jusqu'au niveau Ligue 2, selon les contraintes édictées par la FFF et la LFP.
- recourir à des procédés de réalisation courts et une évolutivité du stade selon les résultats sportifs
- porter une attention particulière à l'ensemble des publics attendus et à leurs spécificités
- offrir de bonnes conditions de travail au personnel
- créer un vecteur de communication et de valorisation du site, de la Ville et de l'Agglomération du Choletais

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

D'un point de vue chronologique, les travaux consisteront à :

- terrasser les terrains afin de proposer une assise plane pour la future aire de jeu et les aires de stationnement,
- édifier le nouveau stade et les locaux techniques,
- réaliser le raccordement des réseaux,
- aménager les accès,
- aménager les voies de circulation et les aires stationnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En journée, le site est fermé aux visiteurs. Seuls les membres de l'équipe, le personnel technique, d'entretien et de sécurité ont accès au terrain. Soit un rythme d'environ 50 véhicules/jour.

Les soirs de match, l'équipement sportif est ouvert au public. Au maximum d'affluence, le terrain peut accueillir 550 véhicules/heure en début et en fin de rencontre sportive. Le pic de densité de la circulation étant en fin de match.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale de l'assiette foncière	5,2 ha
Nombre de places de parking	550 places environ
Surface de l'aire de jeu (gazon) et zones de dégagement	10580 m ²
Surface globale de stationnement et voies internes	1,98 ha environ
Emprise au sol des tribunes et bâtiments	4150 m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "la Treille"
49300 CHOLET

Coordonnées géographiques¹

Long. - 0° 9' 1" 01" 61 Lat. 47° 0' 6" 01" 22

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. - 9° 9' 0" 89" 26 Lat. 47° 0' 5" 91" 55

Point d'arrivée :

Long. - 9° 0' 7" 50" 20 Lat. 47° 0' 5" 90" 95

Communes traversées :

Cholet.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après le site de la DREAL Pays de la Loire
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après le site de la DREAL Pays de la Loire
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après le site de la DREAL Pays de la Loire
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui d'après le Conseil Général du Maine et Loire. Le site n'est pas inclus dans les zonages de prévention pour le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après l'Atlas des Patrimoines Un Site patrimonial remarquable est localisé à 100 m au Nord. Les terrains sont inclus dans une zone de présomption de prescription archéologique de Pays de Loire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après la DREAL Pays de la Loire Oui d'après le site SIG réseau zones humides, la bordure Ouest des terrains est classée en probabilité assez forte. Une étude spécifique a été menée. Elle est présentée en annexe du présent CERFA.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un plan de prévention des risques naturels et un plan de prévention des risques technologiques. Le document de référence est : - P.P.R.I. Val de Moine approuvé le 15/10/2008. Le site n'est pas inclus dans un zonage. - P.P.R.T EPC France approuvé le 18/02/2013. Le site n'est pas inclus dans un zonage.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'assiette foncière du projet n'est pas recensée comme un site BASIAS ou BASOL (source : Georisques). Le plus proche site BASIAS est localisé en limite Sud-Ouest des terrains (garage automobile). Les terrains du site sont actuellement cultivés.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après la DREAL Pays de la Loire
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après l'ARS Pays de Loire. Le captage AEP le plus proche est localisé à 4 km au Sud-Est des terrains
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après la DREAL Pays de la Loire
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site rencontré est localisé à 33 km au Nord-Ouest. Il s'agit de la ZPS "Lac de Grand-Lieu" FR5210008 et de la ZSC du même nom FR5200625.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site classé est situé à 14 km au Sud-Est des terrains. Il s'agit du "Château des Colberts".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau potable issu du réseau communal AEP pour les besoins sanitaires, domestique et nécessaire à l'activité (Complexe sportif).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nivellement des terrains en remblais déblais permettra de ne pas avoir de matériaux excédentaires
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas concerné par un corridor écologique d'intérêt régional (source SRCE Pays de la Loire). Le diagnostic écologique réalisé en 2019 (présentée en annexe du Cerfa) a mis en évidence des enjeux globalement faibles au droit de l'assiette foncière étudiée. Toutefois, un chêne pédonculé de la haie bordant l'assiette foncière, au nord, abrite un insecte protégé à l'échelle nationale (le grand capricorne). A ce titre, cette haie bocagère (linéaire nord) sera conservé dans le cadre du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Premier site localisé à environ 33 km à l'Ouest. Les effets directs et indirects du projet sur cette zone sont nuls au regard de l'éloignement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est occupé en grande partie par une friche agricole qui ne sera pas conservée dans le cadre du projet. Il s'agit d'un ancien site à usage agricole mais situé en zone Ue au PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inclus dans un périmètre lié à un Plan de Prévention des Risques Technologiques ou à proximité d'une canalisation de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans : - une zone de sensibilité très forte (en partie Nord de l'assiette foncière) au risque de remontée de nappe dans le socle (cf. annexe du Cerfa). - zone de sismicité 3 - aléa nul pour le retrait/gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un trafic sera généré quotidiennement par les allées et venues du personnel, par les livraisons et les interventions des sociétés extérieures d'entretien et de maintenance. Une affluence plus importante est attendue lors d'évènements sportifs (1 à 4 fois par mois), de l'ordre de 550 véhicules en heure en pointe.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Des émissions sonores seront produites ponctuellement lors d'évènements sportifs (matches). Il convient de noter que le site est déjà impacté par des nuisances sonores provenant de la circulation de véhicules sur la D753 en limite Sud du projet et de la D13 à l'Est.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est susceptible d'engendrer des odeurs lors des évènements sportifs (gaz d'échappement des véhicules et odeur de nourriture).</p> <p>Pas de nuisances olfactives hormis les odeurs liées au trafic routier</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est susceptible d'engendrer des vibrations lors des évènements sportifs (foule sur gradins).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le parking et les façades seront éclairés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Le stade sera éclairé lors des évènements sportifs.</p> <p>Le site est déjà concerné par les émissions lumineuses provenant du complexe sportif situé à proximité immédiate côté Est et par l'éclairage des voiries limitrophes.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air sont essentiellement liés au trafic routier lors des rencontres sportives Le projet en lui même ne générera que très peu de rejets atmosphériques.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de rejet d'eaux pluviales et d'eaux usées. Le réseau de collecte des effluents du site sera de type séparatif.</p> <p>Les EU seront traitées par un système de filtration végétale implanté dans l'assiette foncière du projet avant infiltration et/ou rejet dans un fossé. Les EP seront infiltrées à la parcelle et/ou tamponnées et régulées par l'intermédiaire d'un bassin puis rejetées vers le milieu hydraulique superficiel (fossé).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'autre rejet que les EP et les EU préalablement traitées conformément à la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les installations et activités du stade produiront les déchets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -déchets liés aux évènements : papier, cartons, plastiques, autres consommables, verre, ... - déchets liés à l'activité de vente notamment, déchets organiques, palettes en bois et autres plastiques, cartons. <p>Le projet n'est pas source de production de déchets dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non en l'état des connaissances. Les terrains sont localisés en zone de présomption de prescription archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage des parcelles concernées par le projet sera modifié. Les terrains, anciennement à usage agricole, seront en partie urbanisés conformément à leur vocation d'équipement telle que prévue au PLU (zone Ue).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet de même nature n'est recensé, dans un rayon de moins de 5 km du site (source DREAL Pays de la Loire, de 2017 à janvier 2020).

On relève toutefois un projet de nouvelle carrière, à 4,6 km au nord ouest du site étudié, à cheval sur les communes de la Séguinière et de Saint Léger sous Cholet. A terme, aucun effet cumulé prévisible n'est attendu entre ce projet de carrière et celui du stade.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures de réduction portent essentiellement sur les modalités de gestion des eaux pluviales et des eaux usées . Ces mesures feront l'objet d'un dossier réglementaire spécifique au titre de la Loi sur l'Eau codifiée (régime de déclaration pour la rubrique 2.1.5.0.).

Préalablement à la présente procédure, la zone considérée a fait l'objet d'une modification simplifiée du PLU en vigueur.

La haie bocagère située au nord de l'assiette foncière sera conservée dans le cadre du projet (présence d'une espèce d'insecte protégée).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty space for providing an answer to the auto-evaluation question.]

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 : Cartographie de remontée de nappe ANNEXE 8 : Etude zone humide ANNEXE 9 : Etude faune flore

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Angers

le, 14 février 2020

Signature

ALTER PUBLIC agissant au nom et pour le compte de l'Agglomération du Choletais

